

**si vous êtes entré(e) en
France sans visa et/ou si vous
vous êtes maintenu(e)
irrégulièrement en France :
VOTRE DEMANDE EST
IRRECEVABLE ET NE
SERA PAS ETUDIÉE SI
LES TIMBRES NE SONT
PAS FOURNIS
(art L436-4 du CESEDA)**

Admission au séjour

A remplir par le ressortissant étranger **à l'encre noire uniquement,**
en pages simples (pas de recto/verso)

Tout dossier incomplet ou non classé sera refusé

Complétez un dossier par demandeur

Nom..... Epouse (pour les femmes mariées)

Prénom..... Nationalité..... Sexe.....

Né(e) le/...../..... à..... Pays.....

Vous sollicitez (cochez) :

- une carte de séjour vie privée et familiale au titre de l'art. L423-23 du CESEDA (Liens personnels et familiaux)
- une carte de séjour vie privée et familiale au titre de l'art. L423-1 du CESEDA (conjoint de français, avec visa d'entrée en France)
- une carte de séjour vie privée et familiale au titre de l'art. L423-2 du CESEDA (conjoint de français justifiant d'une entrée régulière et d'un mariage en France)
- une carte de séjour vie privée et familiale au titre de l'art. L423-7 du CESEDA (parent d'enfant français)
- une carte de séjour vie privée et familiale au titre de l'art. L423-13 du CESEDA (étranger né en France)
- une carte de séjour salarié ou travailleur temporaire au titre de l'art. L421-1 ou L421-3 du CESEDA
- une carte de séjour vie privée et familiale ou salariée au titre de l'art. L435-1 du CESEDA (considérations humanitaires ou motif exceptionnel)
- Autre : précisez :

Ce document est disponible en libre téléchargement sur le site internet de la Préfecture de la Guyane. Sa possession n'ouvre aucun droit, n'engage en rien l'administration et ne donne pas droit à délivrance d'un récépissé

ETAT-CIVIL DU DEMANDEUR

Nom..... Epouse (pour les femmes mariées).....
Prénom..... Nationalité..... Sexe.....
Né(e) le/...../..... à..... Pays.....
Adresse :
.....
N° de téléphone : E-mail :@.....
Si vous êtes hébergé, nom de l'hébergeant :
N° de votre dernier titre de séjour : valable du au.....
Votre numéro d'étranger figurant sur ce titre de séjour :

Langue habituelle ou maternelle : lue parlée (cocher)
Autre(s) langue(s) parlée(s) ou lue(s) : lue parlée (cocher)
..... lue parlée (cocher)
J'atteste avoir une maîtrise orale (au moins élémentaire) de la langue française (cocher) Oui Non

Votre situation familiale

célibataire marié(e) pacsé(e) veuf(ve) divorcé(e) concubin(e) (cocher)
Depuis le/...../.....

Epoux-Epouse-Conjoint-Pacs-Concubin(e)

Nom de naissance : Prénom(s).....
Né(e) le/...../..... à.....
Nationalité :
 Votre conjoint/concubin réside en France – Indiquer son numéro étranger :
 Votre conjoint/concubin réside à l'étranger – Pays de résidence :

Vos enfants (en France, dans le pays d'origine et/ou à l'étranger)

Nombre d'enfants : Français : Nés en France : Résidents en France :

Enfant 1 - Date d'entrée en France :/...../.....
Nom : Prénom :
Date de naissance :/...../..... Lieu de naissance :
Nationalité :
Adresse : Pays :
Scolarisé ? Oui Non (cocher) Depuis le/...../.....
Classe actuelle : Établissement scolaire :

Enfant 2 - Date d'entrée en France :/...../.....
Nom : Prénom :
Date de naissance :/...../..... Lieu de naissance :
Nationalité :
Adresse : Pays :
Scolarisé ? Oui Non (cocher) Depuis le/...../.....
Classe actuelle : Établissement scolaire :

Enfant 3 - Date d'entrée en France :/...../.....
 Nom : Prénom :
 Date de naissance :/...../..... Lieu de naissance :
 Nationalité :
 Adresse : Pays :
 Scolarisé ? Oui Non (*cocher*) Depuis le/...../.....
 Classe actuelle : Établissement scolaire :

Enfant 4 - Date d'entrée en France :/...../.....
 Nom : Prénom :
 Date de naissance :/...../..... Lieu de naissance :
 Nationalité :
 Adresse : Pays :
 Scolarisé ? Oui Non (*cocher*) Depuis le/...../.....
 Classe actuelle : Établissement scolaire :

Enfant 5 - Date d'entrée en France :/...../.....
 Nom : Prénom :
 Date de naissance :/...../..... Lieu de naissance :
 Nationalité :
 Adresse : Pays :
 Scolarisé ? Oui Non (*cocher*) Depuis le/...../.....
 Classe actuelle : Établissement scolaire :

Enfant 6 - Date d'entrée en France :/...../.....
 Nom : Prénom :
 Date de naissance :/...../..... Lieu de naissance :
 Nationalité :
 Adresse : Pays :
 Scolarisé ? Oui Non (*cocher*) Depuis le/...../.....
 Classe actuelle : Établissement scolaire :

Si vous avez plus de 6 enfants, merci de compléter ces informations sur une feuille blanche.

Attaches familiales en France, dans le pays d'origine et/ou à l'étranger (père, mère, frères, sœurs)					
Nom Prénom	Date de naissance	Pays de résidence	Nationalité	Lien de parenté	Décédé
Père :				Père	
Mère :				Mère	

Si vous avez plus de 6 frères et sœurs, merci de compléter ces informations sur une feuille blanche.

***Information relative aux conditions de délivrance d'une carte de séjour
et aux obligations de déférer aux contrôles et convocations***

Vous avez déposé une demande de titre de séjour.

Si celle-ci reçoit une suite favorable, conformément à la réglementation en vigueur, il est de votre responsabilité d'informer le service des étrangers à la préfecture de toutes modifications intervenant dans votre situation personnelle.

Vous avez notamment l'obligation de signaler tout changement d'adresse sous un délai de trois mois (en application de l'article R421-33) et de fournir les pièces attestant de la modification évoquée selon le titre dont vous êtes titulaire.

Sachez que vous êtes par ailleurs susceptible de faire l'objet d'un contrôle portant sur l'évolution de votre situation au regard du droit au séjour. Le cas échéant, une convocation vous sera adressée dans le cadre des dispositions prévues à l'article L432-5 du code de l'entrée et du séjour et du droit d'asile.

Enfin, le fait de ne plus remplir les conditions exigées pour le maintien du droit au séjour initialement accordé, de faire obstacle aux contrôles ou de ne pas vous présenter en cas de convocation pourra motiver une décision de retrait du titre de séjour qui vous a été délivré.

Je soussigné(e), Mme / M....., reconnais avoir pris connaissance, lors de la remise de mon récépissé / titre de séjour, des différentes obligations et modalités de contrôle (en application notamment des articles L432-5, R431-20, R432-4 et R421-33) qu'implique la délivrance d'une carte de séjour temporaire et/ou d'une carte de séjour pluriannuelle et m'engage à les respecter.

Date :

Signature :

Pièces justificatives à fournir à l'appui de votre demande

Vous devrez présenter les photocopies des documents mentionnés (photocopies couleurs – EN RECTO UNIQUEMENT - pour les titres d'identité : passeports, cartes d'identité, actes de naissance).

Lors de votre rendez-vous, vous devrez IMPERATIVEMENT présenter TOUS LES ORIGINAUX à l'agent d'accueil
Les justificatifs rédigés en langue étrangère doivent obligatoirement être accompagnés de leur traduction en français par un traducteur agréé.

A CLASSER DANS L'ORDRE CI-DESSOUS SELON LE MOTIF DE LA DEMANDE **TOUT DOSSIER INCOMPLET OU NON CLASSE SERA REFUSE**

Pièces à fournir dans tous les cas :	Cochez
Passeport en cours de validité	<input type="checkbox"/>
Extrait d'acte de naissance avec filiation ou copie intégrale d'acte de naissance : original et copie. Si le document est rédigé en langue étrangère : original et copie de la traduction en langue française par un traducteur agréé (liste des traducteurs agréés au TGI de Cayenne). Pour les ressortissants haïtiens, une Archive Nationale d'Haïti datant d'après janvier 2013 (légalisée avec notamment le cachet du consulat d'Haïti en Guyane).	<input type="checkbox"/>
50€ en timbres fiscaux (<i>à coller sur la première page de ce formulaire</i>) si vous êtes entrés en France sans visa alors que vous êtes soumis à cette obligation ou si vous vous êtes maintenus sur le territoire après l'expiration du visa	<input type="checkbox"/>
1 justificatif de domicile datant de moins de 6 mois -si vous êtes propriétaire : relevé de taxe foncière ou facture d'électricité ou de gaz ou de téléphone fixe ou d'accès à internet -si vous êtes locataire : quittance de loyer ou facture d'électricité ou de gaz ou de téléphone fixe ou d'accès à internet -si vous êtes hébergé : une attestation d'hébergement signée de l'hébergeant (ou facture si hébergement à l'hôtel), la photocopie de la carte d'identité ou de la carte de séjour de l'hébergeant, un justificatif de domicile de moins de 6 mois de l'hébergeant et un courrier à votre nom et à cette adresse émanant de votre employeur ou des organismes sociaux ou des services fiscaux ou de votre banque -si vous êtes sans domicile fixe : attestation d'hébergement ou de domiciliation postale délivrée par une association agréée	<input type="checkbox"/>
2 photographies d'identité récentes et identiques non coupées, non scannées, conformes au minimum à la norme ISO/IEC 19794 - 5 : 2005	<input type="checkbox"/>

►► Si vous demandez une carte de séjour vie privée et familiale, vous devez fournir en plus :

Des justificatifs de votre présence en France depuis au moins 5 ans (<u>2 justificatifs par an au minimum</u> - les avis d'imposition à zéro ne constituent pas une preuve de présence)	<input type="checkbox"/>
Des justificatifs de l'existence de liens personnels et familiaux en France : livret de famille, acte de mariage, PACS (+ attestation de non dissolution de moins de 3 mois), actes de naissance des enfants vivant en France, photocopies des cartes de séjours ou cartes d'identité françaises de vos parents, frères et sœurs...	<input type="checkbox"/>
Des justificatifs prouvant que vous entretenez des relations certaines et continues avec les membres de la famille : - certificat de scolarité, livret scolaire de vos enfants, preuves de suivi médical, carnet de santé... - preuve de la résidence en commun avec votre famille, déclaration d'impôt mentionnant les membres de la famille, droit de visite ...	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
Des preuves de votre insertion dans la société française (formations, participation à une association, apprentissage des valeurs de la République...)	<input type="checkbox"/>
Des preuves de la nature et des liens avec votre famille restée dans le pays d'origine (tout document probant, y compris actes de décès ...)	<input type="checkbox"/>
Vous avez un ou plusieurs enfants dont au moins un est scolarisé depuis au moins 3 ans : - Certificats de scolarité, relevé de notes depuis au moins trois ans - En cas de séparation des parents, preuves de votre contribution effective à l'entretien et à l'éducation de l'enfant	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
Vous êtes marié(e) à un étranger en situation régulière : - Acte de mariage - Photocopie du titre de séjour du conjoint - Preuves de la vie commune d'une durée de 18 mois minimum : 1 document par mois (tout document aux deux noms : facture, compte bancaire en mouvement, etc ...)	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>

► **En cas de regroupement familial :**

Copie du certificat médical de l'OFII	<input type="checkbox"/>
Lettre d'avis favorable du préfet	<input type="checkbox"/>
Carte de séjour de l'étranger rejoint	<input type="checkbox"/>
Justificatif de vie commune en cas de regroupement de conjoint	<input type="checkbox"/>

► **Si vous êtes conjoint(e) de français vous devez fournir en plus :**

Justificatif de mariage : copie intégrale de l'acte de mariage correspondant à la situation au moment de la demande (si le mariage a été célébré à l'étranger, transcription du mariage sur les registres de l'état civil français)	<input type="checkbox"/>
Justificatif de la nationalité française du conjoint : carte d'identité en cours de validité ou certificat de nationalité française de moins de 6 mois	<input type="checkbox"/>
Justificatifs de la communauté de vie : déclaration sur l'honneur conjointe et tous documents permettant d'établir la véracité et la durée de la communauté de vie (contrat de bail, facture EDF, relevés de compte, CAF,...)	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
Justificatif de l'entrée régulière sur le territoire	<input type="checkbox"/>

► **Si vous êtes parent d'enfant français vous devez fournir en plus :**

Justificatif de la nationalité française de l'enfant : carte d'identité en cours de validité ou passeport en cours de validité ou certificat de nationalité française de moins de 6 mois	<input type="checkbox"/>
Justificatif prouvant que vous êtes le parent de l'enfant : acte de naissance comportant la filiation	<input type="checkbox"/>
Justificatifs suffisamment probants établissant que vous contribuez effectivement à l'entretien et à l'éducation de l'enfant depuis sa naissance ou depuis au moins deux ans (versement de pension, achats destinés à l'enfant, intérêt pour sa scolarité, témoignages, ...)	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
<p>Lorsque la filiation à l'égard du parent français résulte d'une reconnaissance de filiation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Justificatifs suffisamment probants établissant que le parent français contribue effectivement à l'entretien et à l'éducation de l'enfant dans les conditions de l'article 371-2 du code civil depuis sa naissance ou depuis au moins deux ans (preuve par tous moyens) - participation à l'éducation de l'enfant (hébergement régulier ; intérêt pour la scolarité de l'enfant, présence affective réelle, témoignages etc.). - versement d'une pension, achats destinés à l'enfant (de nature alimentaire, vestimentaire, diverse : frais de loisirs, éducatifs, d'agrément ; jouets), <p>A défaut, décision du juge judiciaire (ordonnance ou jugement) ordonnant au parent français de s'acquitter de ses obligations découlant de l'article 371-2 du code civil (versement d'une pension alimentaire ou d'une contribution financière)</p>	
Justificatifs de la résidence en France de l'enfant (certificat de scolarité ou de crèche, attestation PMI, présence de l'enfant lors du RDV)	<input type="checkbox"/>

► **Si vous êtes jeune majeur (-19 ans) et entré(e) en France avant l'âge de 13 ans :**

Justificatifs de résidence et de scolarité en France : certificats de scolarités, bulletins scolaires ...	<input type="checkbox"/>
Justificatifs de résidence en France d'un ou des parents depuis que vous avez atteint l'âge de 13 ans	<input type="checkbox"/>
En cas de filiation adoptive : jugement prononçant l'adoption	<input type="checkbox"/>
En cas de placement à l'aide sociale à l'enfance : justificatif de placement et justificatifs relatifs à l'activité professionnelle salariée ou à la formation professionnelle	<input type="checkbox"/>

► **Si vous demandez un titre de séjour pour soins, vous devez fournir en plus :**

Justificatifs permettant d'apprécier la durée de votre résidence en France	<input type="checkbox"/>
Justificatifs de la communauté de vie : déclaration sur l'honneur conjointe et tous documents permettant d'établir la véracité et la durée de la communauté de vie (contrat de bail, facture EDF, relevés de compte, CAF,...)	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
Si les soins concernent un enfant : justificatif du lien de filiation (acte de naissance) + justificatif de prise en charge de l'entretien et de l'éducation de l'enfant + justificatif de la résidence en France de l'enfant	<input type="checkbox"/>

► **Si vous demandez une carte de séjour salarié ou travailleur temporaire, vous devez fournir en plus :**

Dans tous les cas - Votre contrat de travail ou une promesse d'embauche - lettre de l'employeur motivant le recrutement, et détaillant les fonctions, diplômes et compétences nécessaires - dossier de demande d'autorisation de travail constitué par l'employeur (formulaire <i>Cerfa</i> N°15186*01) - extrait à jour du Kbis de l'employeur (si personne morale) - dernier bordereau de versement des cotisations et contributions sociales - justificatifs de votre insertion dans la société française	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Vous êtes en France depuis 5 ans, vous avez travaillé 8 mois (consécutifs ou non) au cours des 24 derniers mois : - 8 bulletins de salaire - Justificatifs de votre présence en France depuis 5 ans (2 par an au minimum)	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Vous êtes en France depuis 5 ans, vous avez travaillé 30 mois (consécutifs ou non) au cours des 5 dernières années : - 30 bulletins de salaire - Justificatifs de votre présence en France depuis 5 ans (2 par an au minimum)	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Vous êtes en France depuis 3 ans, vous avez travaillé 24 mois dont 8 mois (consécutifs ou non) dans les 12 derniers mois : - 24 bulletins de salaire - Justificatifs de votre présence en France depuis 3 ans (2 par an au minimum)	